



ADHESION INDIVIDUELLE A LA PARTOTHEQUE – 2019

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'ANSEP2A propose d'ouvrir sa partothèque à toute personne qui le souhaite. Pour cela, il faut adhérer à l'association.

Voici le bulletin d'adhésion individuelle à la partothèque réservé aux **non** adhérents de l'ANSEP2A.

- Nombre de partitions maximum empruntées : 5
- Durée maximum du prêt consenti : 4 semaines
- Cotisation à l'année civile : 10€
- Un chèque de caution (non encaissé) de 20€ pour l'emprunt de partition simple et/ou 50€ par partition d'orchestre ou ensemble est demandé.

Il est recommandé aux usagers de prendre soin des partitions et documents. Il est strictement interdit d'écrire sur ces documents. La photocopie de partitions est **rigoureusement interdite** et l'ANSEP2A se dégage de toute responsabilité.

En cas de perte ou de dégradation du (des) document(s) empruntés, l'adhérent est tenu de le remplacer à l'identique.

N° Adhérent (à remplir par l'ANSEP2A):

Nom & Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : **Mail :**

Ecole de Musique :

Fait en double exemplaire,

Carquefou, le

Signature de l'adhérent

Signature et tampon de l'ANSEP2A

Association Nationale des Structures d'Enseignements & Pratiques Artistiques Associatives

Siège Social : 12 Rue de l'Atlantique 44470 CARQUEFOU

Tél : 02 53 78 12 37 - Mail : ansep2a@gmail.com

www.ansep2a.fr

Siret 494 018 880 000 18 / NAF 9499Z / N° de déclaration d'activité 52 44 06259 44 / N° National INPI 14/4090997

Association d'intérêt général